Décision de la division d'opposition:	Rejet de la demande
Décision de la chambre de recours:	Rejet du recours

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Le requérant est condamné aux dépens.

Arrêt du Tribunal (deuxième chambre) du 28 mars 2007 — Espagne/Commission

(affaire T-220/04)

«FEOGA — Section 'Garantie' — Dépenses exclues du financement communautaire — Tomates et agrumes — Contrôles par échantillons — Force majeure»

1. *Agriculture — FEOGA — Octroi d'aides et de primes — Obligation des États membres d'organiser un système efficace de contrôles administratifs et de contrôles sur place (Règlement de la Commission nº 504/97, art. 15, § 1) (cf. points 81-83)*

2. *Actes des institutions — Règlements — Règlement prescrivant des mesures spécifiques de contrôle (cf. point 89)*

3. *Agriculture — FEOGA — Apurement des comptes (cf. point 102)*

4. *Droit communautaire — Principes — Force Majeure (cf. point 165)*

5. *Droit communautaire — Principes — Force Majeure — Notion (cf. points 174-176, 178)*

Objet

Demande d'annulation partielle de la décision 2004/136/CE de la Commission, du 4 février 2004, écartant du financement communautaire certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie» (JO L 40, p. 31).

Dispositif

1) La décision 2004/136/CE de la Commission, du 4 février 2004, écartant du financement communautaire certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Garantie», est annulée en tant qu'elle écarte du financement communautaire un montant de 979 554,48 euros, correspondant à une correction de l'aide destinée aux producteurs andalous de certains agrumes, pour les exercices financiers 1998 à 2001.

2) Le recours est rejeté pour le surplus.

3) Chaque partie supportera ses propres dépens.

Ordonnance du président du Tribunal du 28 mars 2007 — IBP et International Building Products France/Commission

(affaire T-384/06 R)

«Référé — Demande de sursis à exécution — Concurrence — Paiement d'amende — Garantie bancaire — Défaut d'urgence»